

Émetteur:

**CMA**  
Zac du Grand Pont  
50 Rue Gutenberg  
13640 La Roque d'Anthéron  
  
Tél.: 0442507029

Adressé à:

**Bouygues Construction Centre Sud Ouest (ancien DV Construction)**  
Monsieur William Niquet  
1 Rue Romain Rolland  
CS20501  
33300 LORMONT

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Unité	Total HT
Fourniture et pose Maille Alu 6010 en panneau simple avec une laine de roche acoustique de 50 Y compris les séparations inox avec découpe pour les luminaire et enceinte	20%	289,00	191	u.	55 199,00
Lot 2-10-03 - Faux Plafond du Mail fourniture de la structure primaire	20%	48,00	191	u.	9 168,00
DESSIN_&_PLAN - PRODUCTION DE DESSIN 3D OU 2D · Plans de détails du panneau de mailles en format DWG comprenant : - Un plan en élévation + 3 plans de détails de fixations et finitions. - Une nomenclature du matériel. - La mise en page des plans avec cartouches. - Les détails réalisés sur la base des éléments des fabricants.	20%	80,00	12	h	960,00
Pose de maille sur chantier Pose Maille Alu 6010 en panneau simple avec une laine de roche acoustique de 50 Y  compris les séparations inox avec découpe pour les luminaire et enceinte  191 M2 de panneaux en maille y compris sous structure GKD et principe de démontage facile	20%	13 700,00	1	u.	13 700,00
CMA_Gestion_Administrative - OUVERTURE PROJET ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE  Temps administratif, nécessaire à l'ouverture du chantier, relation administratif, transmission des pièces contractuelles type assurance, K Bis, Rib, etc. établissement des documents contractuel de type contrat, DC4, DC1 et DC2, DOE et autres documents nécessaires au suivi du chantier.	20%	600,00	1	j	600,00

ETUDE_DE_PROJET - ÉTUDE DE PROJET	20%	600,00	1	j	600,00
<p>Prise en compte par le chef de projet du chantier élaboration de la methodologie, consultation des fournisseurs, et établissement du planning.</p> <p>Prise en compte par le chef de chantier ou de projet - Participation aux réunions de chantier, contremur de reunion et divers suivi mise en place et redaction des documents suivants : Methodologie de pose - PPSPS - PAQ - DOE - Planning d'execution.</p> <p>Prise en compte par le chef de projet Gestion des plans et diffusion suivant procédé du client (Armoire à plan, plateforme collaborative, etc.)</p>					
PREPARATION_CHANTIER - PRÉPARATION DE CHANTIER	20%	600,00	1	j	600,00
<p>Temps nécessaire à la préparation du chantier qui tient compte des exigences spécifiques telles le balisage de la zone de travail, mise en place d'un cantonnement et zone de stockage.</p>					
DESSIN_&_PLAN - PRODUCTION DE DESSIN 3D OU 2D · Plans de détails du panneau de mailles en format DWG comprenant : - Un plan en élévation + 3 plans de détails de fixations et finitions. - Une nomenclature du matériel. - La mise en page des plans avec cartouches. - Les détails réalisés sur la base des éléments des fabricants.	20%	80,00		h	Option
Frais_de_deplacement - FRAIS KILOMÉTRIQUES Facturation au Km incluant l'essence et les frais d'entretien du véhicule, le péage, le parking, etc.	20%	2,00	800	KLM	1 600,00
Frais_d_hebergement - FRAIS D'HEBERGEMENT Incluant l'hôtel, les repas et divers frais de logement et de bouche pour 2 personnes.	20%	150,00	6	j	900,00
1er_journee_d_inst. - INSTALLATION Petite durée Journée de travail d'équipe de 2 personnes dont un cadre en vue de réaliser les travaux.	20%	1 600,00	1	j	1 600,00
Journee_courante_d_inst. - INSTALLATION courante Journée de travail courante d'équipe de 2 opérateurs en vue de réaliser les travaux.	20%	1 200,00	6	j	7 200,00
Prest.CMA_FG - Frais Généraux  Divers frais généraux environ 15 % du marché entre 20 et 50 K€ et 10 au-delà	20%	600,00	1	FO	600,00

--	--	--	--	--	--

**Date prévue de livraison:** 09 Juin 2022

**Conditions de règlement:** 15% à la commande 15% Un mois avant l'installation, solde sur situation de travaux mensuelle

Total HT	79 027,00
Total TVA 20%	15 805,40
<b>Total TTC</b>	<b>94 832,40</b>

**Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:**

Banque: CIC Pertuis  
 Adresse: CIC PERTUIS  
 PLACE DU 4 SEPTEMBRE  
 84120 PERTUIS  
 Nom du propriétaire du compte: COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE  
**Code IBAN: FR76 1009 6181 1400 0411 7970 151**  
**Code BIC/SWIFT: CMCIFRPP**

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

## CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

### 1. Caractère essentiel des présentes conditions de vente:

Les présentes conditions de vente tiennent lieu de loi aux parties. Aucune dérogation ne sera opposable sauf acceptation expresse.

### 2. Acceptation de commande:

Les commandes ne deviennent définitives qu'après confirmation de leur acceptation.

Nous ne nous engageons qu'à la fourniture du matériel et aux prestations de mise en œuvre spécifiées dans nos accusées de réception de commande.

### 3. Prix:

Nos prix s'entendent hors taxe. Ils sont étudiés nets et sans escompte.

### 4. Conditions de paiement:

10% minimum à la commande le solde suivant situation intermédiaire jusqu'à la réception des travaux. Sauf accord spécifique dans nos devis et accusés de réception de commande. Tout retard entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable le paiement d'intérêts de retard au taux légal, sous réserve à la société de suspendre alors ou d'annuler l'exécution des ordres en cours et de réclamer la réparation du préjudice subi. Pénalités de retard auto annuelle suivant les règles du Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€

### 5. Exécution des marchés :

Nos délais d'intervention ne sont donnés qu'à titre indicatif, en fonction des possibilités de nos ateliers et du respect réciproque des étapes nécessaires aux préparatifs du chantier. Ils commencent à courir à réception du premier acompte, et éventuellement des plans bons pour exécution, à condition toutefois qu'aucune modification ni addition de prestation ne soit apportée ultérieurement à la commande initiale. Les commandes ne peuvent être annulées ni donner lieu à des pénalités pour cause de retard dans les livraisons. Toutes clauses et conditions d'achat, manuscrites ou imprimées, ne seront opposables à la société qu'autant qu'elles auront fait l'objet d'une acceptation expresse signée. Il incombe au client de s'assurer que toute commande est en parfaite conformité avec le droit des tiers.

### 6. Force majeure:

La société est libérée de l'obligation de livraison et cela sans dommages et intérêts pour tous cas fortuits et de force majeure. Sont notamment considérés comme cas fortuits et de force majeure: les tremblements de terre, cyclones, mobilisations, guerre, émeutes, réquisition, de même que les cas de grève, même partielles, qu'elles qu'en soient les causes, le lock-out, l'épidémie, les incendies, les inondations, les accidents de fabrication, le bris de l'outillage, les pannes de machines, le manque de matières premières et de

combustibles ou tout autre cause pouvant entraver notablement l'activité de notre entreprise ou de nos fournisseurs.

#### **7. Garanties :**

De convention expresse nos prestations et produits agréés par l'acheteur à chaque étape de situation des travaux, l'acceptation d'une situation de travaux sera considérée tacitement agrément de nos produits et prestations. Notre matériel est garanti contre tout défaut de matière ou de fabrication ou d'installation pendant une durée de 12 mois à compter de la livraison. Sous réserve de la stricte observation des conditions de paiement, nous nous engageons pendant cette période à remplacer le matériel défectueux à condition d'être prévenus aussitôt que le défaut aura été constaté et de pouvoir le vérifier. Dans tous les cas, notre responsabilité sera limitée au remplacement pur et simple du matériel défectueux. La garantie ne s'étendra pas aux dommages résultant directement ou indirectement: d'utilisation incorrecte, d'une mauvaise manutention, d'un effort anormal, d'accidents provenant de négligence, de manque de surveillance ou d'entretien. Aucune indemnité ne pourra être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

#### **8. Attribution de juridiction:**

Toute considération, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'Aix en Provence.

#### **9. Loi applicable:**

Toute contestation sera tranchée par le Tribunal de Commerce d'Aix en Provence selon la loi Française.

#### **10. Frais de contentieux:**

En cas d'impayé ou de contentieux, la créance sera automatiquement majorée de 5% outre les frais judiciaires et les intérêts légaux. Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€

#### **11. Réserve de propriété:**

CMA conserve l'entière propriété des biens vendus jusqu'au complet paiement. A compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

FIN